



SIDEVAM 976

Département de Mayotte

**EXTRAIT DU PROCES  
VERBAL DES  
DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

Séance du mardi 11 août 2020,

Délibération n ° 27/SIDEVAM976/2020

**Nombre de Délégués**

En exercice : 34

Présents : 28

Votant : 31

Procurations : 3

**Objet : Attribution de véhicule au Président**

L'an deux mille vingt et le onze août, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni en première lecture, sur convocation de son Président ABBALLAH Houssamoudine à Combani.

**Etaient Présents :**

M. ABDALLAH Houssamoudine, Président du SIDEVAM976

M. Saïdy ABDOU OUSSENI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Issoufi MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA

M. DJAFFOU Mouhamadi, délégué CADEMA

Mme. MAHAMOUDOU Liza, déléguée CADEMA

Mme. SAINDOU COMBO Nadjati, déléguée CADEMA

M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa, délégué 3CO

M. CHANRANI Daoudou, délégué suppléant 3CO

M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, délégué 3CO

Mme. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, déléguée 3CO

Mme. RIDHOI Zainabou, déléguée 3CO

M. KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan, délégué 3CO



Syndicat Intercommunal d'Elimination de Valorisation des Déchets de Mayotte976

SIDEVAM976 rue primaire 97650 Dzoumogné Té'. • 02

69 Fax • 02 69 62 53

et de  
l'école  
62 07 84 - 86 -

M. NOUDJOU Madi Assani, délégué 3CO

M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

Mme. Rifcati OMAR FOUNDI, déléguée Communauté des Communes du Sud

M. Assani SAINDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

Mme. Hissani JEAN RENE, déléguée Communauté des Communes du Sud

Mme. Intia ABDALLAH, déléguée Communauté des Communes du Sud

M. Mohamadi Colo SOILIH MADI, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Attoumani BLACK ABDULLAH, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Said M'KIDAR, délégué Communauté des Communes du Nord

Mme. Hidaia DJANFAR, déléguée Communauté des Communes du Nord

M. Charafoudine MADI, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Sélémani HAMISSI, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Mohamadi Ali BACAR, délégué Communauté des Communes du Nord

Mme. Anrifia SAIDINA, déléguée Communauté des Communes du Nord

Etaient absents :

M. SAID-SOUFFOU soula, délégué 3CO

M. Chamssidine MOUSTOIFA, délégué Communauté des Communes du Nord  
Commune du Nord) R.C u L

M. Said Issouf IDRISSE, délégué Communauté des Communes du Nord

Procuration :

M. Chams- Eddine Mohamed FAZUL délégué Communauté des Communes de Petite Terre donne procuration à M. ABDALLAH Houssamoudine.

M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI, délégué Communauté des Communes du Sud donne procuration à M. Assani SAINDOU, délégué Communauté des Communes du Sud



Syndicat Intercommunal d'Elimination de Valorisation des Déchets de Mayotte 976

SIDEVAM 976 rue primaire 97650 Dzoumogné Tél. 02

69 Fax 02 69 62 53

Mme. Salimata MOHAMED, déléguée Communauté des Communes de Petite-Terre  
donne procuration à M. Issoufi MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de  
Petite-Terre

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. OUSSANI Al-Hadi, délégué  
CADEMA a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

---

et de  
l'école

620784 86Vu le code général des  
Collectivités Territoriales et notamment les  
articles L 5212-1 et suivants,

Vu l'article L.2123-18-1-1 du CGCT permettant d'attribuer au Président un véhicule ;

Vu le rapport '7 03/2020 relatif à l'attribution du véhicule au Président ;

Le Président :

### Le Comité syndical

Compte tenu de l'état actuel strictement dégradé du véhicule attribué au Président  
datant de l'année 2017, les membres du comité syndical prennent acte de cette  
situation et :

- Décide la vente du véhicule en place
- Autorise l'achat d'un nouveau véhicule à attribuer au Président - Autorise  
le Président à entamer les démarches nécessaires

Ont signé sur le registre les membres présents.

Le Président certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération est affiché au  
siège, rue de l'école primaire,  
97650 Dzoumogné et que les  
convocations ont été faites le  
05/08/2020



Fait à Dzoumogné, le 12 août 2020

Syndicat Intercommunal d'Elimination de Valorisation des Déchets de Mayotte976

SIDEVAM976 rue primaire 97650 Dzoumogné Té'. • 02

69 Fax • 02 69 62 53

VAM976,

Le **Président du SIDEVA**

oudine

M. **ABDALLAH Houssam**



---

et  
de l'école  
62 07 84 -

86 -

Syndicat Intercommunal d'Elimination de Valorisation des Déchets de Mayotte976

SIDEVAM976 rue primaire 97650 Dzoumogné Té'. • 02

69 Fax • 02 69 62 53

